



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

LA MUTUALISATION DES COÛTS DE L'INDUSTRIE AIDE À MAINTENIR L'ABORDABILITÉ DES MÉDICAMENTS ONÉREUX MALGRÉ DES PRESSIONS INFLATIONNISTES IMPORTANTES

(Toronto – 21 janvier 2021) – En 2019, le cadre de partage des coûts des médicaments onéreux de la Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments (SCMAM) a couvert 27 000 Canadiens dont le coût annuel des médicaments dépasse 10 000 \$, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2018.

Le coût des médicaments onéreux (y compris les médicaments pour les maladies rares) couverts par les régimes d'assurance médicaments complémentaires (régimes « EP3 ») représente 42 % des prestations totales payées par les assureurs pour des médicaments – alors que moins de 2 % des prestataires sont visés – et cette proportion est en hausse par rapport à 2019 (35 %).

Depuis 2017, il y a eu 210 nouveaux médicaments pour lesquels les réclamations payées par employé ont dépassé 10 000 \$. En 2019, les employés ou les personnes à leur charge qui utilisaient ces nouveaux médicaments étaient responsables de 11,3 % du total des réclamations payées pour des médicaments onéreux.

« L'incidence financière des médicaments onéreux sur les régimes d'assurance privés continue d'augmenter considérablement d'une année à l'autre, ce qui ajoute à la pression financière exercée sur ces régimes. Actuellement, les Canadiens paient parmi les frais les plus élevés au monde pour les médicaments brevetés, selon Dan Berty, directeur général de la SCMAM. Le mécanisme de mutualisation des coûts fourni par la SCMAM est un outil important pour aider les employeurs à se prémunir contre les graves répercussions de cette situation. »

M. Berty ajoute que la mise en œuvre des réformes visant le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) du gouvernement fédéral, prévues depuis longtemps, contribuerait aussi à réduire les pressions exercées par les coûts. La réduction des prix des médicaments d'ordonnance découlant des changements du CEPMB devrait permettre aux employeurs canadiens d'économiser des centaines de millions de dollars par année.

À propos de la SCMAM

Établie par les compagnies d'assurances de personnes du Canada en 2012, la Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments est une entreprise sans but lucratif dont la mission est d'aider à pérenniser les régimes d'assurance médicaments, pour les Canadiens et leurs employeurs, en mettant en commun les réclamations pour les médicaments onéreux fréquemment utilisés qui sont soumises aux régimes d'assurance médicaments entièrement assurés des compagnies d'assurance de personnes du Canada.

Des renseignements supplémentaires sur la mutualisation des coûts des médicaments effectuée par la SCMAM en 2019 sont disponibles dans la [section sur les résultats de la mutualisation](#) sur notre site Web.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Dan Berty, directeur général
416 359-3139 / dberty@cdipc-scmam.ca